

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères
et du développement international

Arrêté du 9 février 2017

portant désignation au comité d'action sociale du ministère des affaires étrangères et du développement international

NOR : MAEA1704171A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2014 portant création du comité d'action sociale du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2014 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'action sociale et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité d'action sociale du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1er de l'arrêté du 26 janvier 2015 susvisé est ainsi rédigé :

« Sont désignés membres du comité d'action sociale, en qualité de représentants titulaires de l'administration :

- Mme Caroline FERRARI, directrice des ressources humaines, présidente ;
- Mme Valérie PIPELIER, déléguée pour la politique sociale ;
- M. Philippe FRANC, délégué du directeur général de l'administration et de la modernisation à Nantes ;
- Mme Annie BORDAIS, responsable de la délégation pour la politique sociale à Nantes ;
- M. Cedric MANUEL, sous-directeur de la politique des ressources humaines ;

- Mme Marie-Pierre DELBOSC, chef du bureau du dialogue social, sous-direction de la politique des ressources humaines ;
- M. Guillaume HABERT, chef du bureau des retraites, des accidents du travail et des maladies statutaires, sous-direction de la politique des ressources humaines ;
- M. Viet Luan NGUYEN, chef du bureau de la masse salariale et de la rémunération à l'étranger, sous-direction du budget ;
- Mme Isabelle PEROT, chef du bureau du budget, sous-direction du budget ;
- M. Philippe MARCHETEAU, chef du bureau des recrutés locaux, sous-direction des personnels contractuels.

Sont désignés membres du comité d'action sociale, en qualité de représentants suppléants de l'administration :

- Mme Marianne LECLERC, chef du bureau – Service social, délégation pour la politique sociale ;
- Mme Marie-Odile VASSALLO, chef de pôle – Personnels à Nantes, délégation des affaires générales à Nantes ;
- M. Gérard AUDOUIN, responsable du pôle logement, délégation pour la politique sociale ;
- M. Laurent TRIPONEY, adjoint au sous-directeur de la politique des ressources humaines ;
- M. Julien LECAS, adjoint au chef du bureau du dialogue social, sous-direction de la politique des ressources humaines ;
- M. Pierre GUERCHE, adjoint au chef du bureau des retraites, des accidents du travail et des maladies statutaires, sous-direction de la politique des ressources humaines ;
- Mme Marion EYNARD, rédactrice au bureau de la masse salariale et de la rémunération à l'étranger, sous-direction du budget ;
- Mme Catherine CORM-KAMMOUN, adjointe au chef du bureau du budget, sous-direction du budget ;
- Mme Josiane EJDERYAN, adjointe au chef du bureau des recrutés locaux, sous-direction des personnels contractuels. »

Article 2

La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait le 9 février 2017

Pour le ministre des affaires étrangères et du
développement international
et par délégation :
La directrice des ressources humaines

C. FERRARI